

Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

Hypokhâgne et Khâgne

Option musique

Ce qu'il faut savoir pour choisir cette voie de formation après le baccalauréat

Les Classes Préparatoires Littéraires aux Grandes Écoles (CPGE) proposent une **formation de haut niveau dans le domaine des sciences humaines, sociales et artistiques**. Elles s'inscrivent dorénavant dans le cadre de l'**architecture européenne des diplômes (LMD)**, notamment pour ce qui concerne les équivalences de Licence. Elles se sont ouvertes aux domaines artistiques dès 1982 (musique et arts plastiques). En 2003, trois nouveaux domaines sont venus enrichir l'offre existante (théâtre, cinéma et audiovisuel, histoire des arts).

Une formation en CPGE induit la mobilisation et le développement de **méthodes de travail rigoureuses** permettant l'acquisition de **solides connaissances dans les différents domaines des lettres, des sciences humaines et des arts** (français, philosophie, histoire, géographie, langues anciennes et vivantes, arts).

Après une **première année globalement indifférenciée**, l'étudiant oriente sa formation en seconde année en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et de son projet. Les arts et la musique prennent une place particulière dans cet ensemble, car ils peuvent être choisis à titre optionnel dès la première année d'étude en CPGE, puis éventuellement abandonnés en seconde année au profit d'une autre option.

Les CPGE préparent aux **concours d'entrée dans les Écoles Normales Supérieures** (Concours A/L de l'ENS Ulm ou concours littéraire de l'ENS Lyon Sciences Humaines) et aux **concours d'entrée des différentes écoles intégrées à la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL)**. Celle-ci permet dorénavant d'**élargir les débouchés** des classes préparatoires littéraires offrant à de nombreux candidats la possibilité d'intégrer des écoles ou formations variées avec lesquelles les ENS ont passé des conventions dans cette perspective. La BEL se compose de cinq épreuves d'admissibilité. Quatre sont communes à toutes les écoles supérieures concernées et une reste spécifique à chaque école.

En ouvrant le champ de la formation dispensée en CPGE littéraire aux arts et à la culture, les enseignements artistiques proposés contribuent également à **élargir le spectre des débouchés envisageables**. Dans cet esprit, l'option musique s'adresse particulièrement aux étudiants souhaitant **poursuivre un parcours musical inscrit au cœur d'une formation générale de haut niveau**.

L'après ENS

La réussite aux concours des ENS puis le suivi des enseignements qui y sont dispensés débouchent *a minima* sur les métiers de la recherche et de l'enseignement. Lorsque cette réussite repose pour partie sur les épreuves correspondant à l'enseignement musical, les lauréats :

- Peuvent envisager de présenter dans les meilleures conditions le CAPES ou l'agrégation de leur choix (musique, lettres, sciences humaines, etc.) s'ils sont admis à l'ENS Ulm.
- Doivent présenter le CAPES éducation musicale et chant choral ou l'agrégation de musique s'ils sont admis à l'ENS LSH.

L'après écoles relevant de la BEL

Les étudiants en seconde année et suivant l'option musique peuvent présenter les concours des différentes écoles intégrées à la BEL. Accessibles par des procédures complémentaires et spécifiques, celles-ci ouvrent de nombreuses perspectives professionnelles :

- Métiers de l'information et de la communication (journalisme, attaché de presse, interprète-traducteur, chargé de projet multimédia, publicitaire, etc.) ;
- Métiers des ressources humaines (responsable de formation, directeur des ressources humaines, etc.),
- Métiers du marketing, de la vente et de la finance (directeur commercial, contrôleur de gestion, conseiller financier, gestionnaire d'entreprise, etc.) ;
- Métiers des affaires publiques (administration publique [ENA] d'état ou territoriale),
- Métiers de la culture (management de la culture et des médias, conservateur, patrimoine, archives, etc.).

L'après CPGE en Université

Au terme des années d'études en CPGE, le conseil de classe est en mesure de proposer aux étudiants qui le souhaitent une double équivalence pour intégrer directement le niveau L3 en université. Son acceptation par l'université permet aux étudiants de poursuivre des études dans le domaine des sciences humaines (musique, lettres, histoire, etc.)

Perspectives particulières ouvertes aux étudiants des CPGE ayant suivi l'enseignement musical optionnel

Le suivi de l'enseignement musical en CPGE enrichit et élargit les perspectives offertes par les classes préparatoires littéraires. C'est notamment le cas pour ce qui concerne :

- La recherche au sein du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou au sein des grands centres nationaux de recherche et création dans le domaine de la musique et du son (IRCAM, CICM, GRAME, CIRM, GRM, MIM, etc.).
- La pratique musicale de haut niveau alliant technicité et solide culture générale : interprète, compositeur, chef de chœur ou d'orchestre, etc.
- Les secteurs de l'édition et de la critique d'art.
- Les domaines de la gestion culturelle (de l'organisation d'événements à la gestion des politiques publiques en ce domaine).

Dans tous les cas, face à un monde de l'art mouvant et en constante évolution, une formation en CPGE apporte la culture générale et artistique, les méthodes intellectuelles et la distance critique nécessaires à l'appréhension d'une société complexe, compétences seules à même de permettre la construction d'un parcours professionnel au plus près de ses envies, de ses atouts et de ses talents.

L'enseignement de la musique en CPGE

Le programme d'enseignement de la musique en CPGE se développe sur les deux années de formation.

- **Première année** : encore généraliste, elle propose une formation théorique et pratique basée sur des approches historiques, culturelles, esthétiques et l'apprentissage de méthodes de travail. Les contenus d'enseignement y sont structurés selon les entrées suivantes :
 - Histoire de la musique, esthétique et culture musicale générale
 - Musique et société
 - L'œuvre et son langage, sa réalisation et son interprétation
- **Seconde année** : tirant parti des acquis de l'année précédente, elle est plus spécifiquement orientée vers la préparation des épreuves des concours des ENS et de la BEL.
 - Histoire de la musique et des arts, Esthétique
 - Analyse musicale, Écriture musicale, Commentaire d'écoute
 - Interprétation vocale et instrumentale

Conditions de réussite en CPGE littéraire, option musique

La première condition requise pour qu'un élève de terminale envisage sereinement une scolarité en CPGE est certainement la **solidité de son profil scolaire en sciences humaines** dont témoigne son parcours au lycée puis ses résultats au baccalauréat.

Autre condition essentielle de sa réussite, la **qualité et l'équilibre de sa formation musicale préalable**. Elle doit allier une pratique musicale effective (vocale ou instrumentale) et diversifiée (esthétiques, formations, etc.) à des compétences et connaissances relatives aux techniques et cultures de la musique. Les chemins permettant de construire ce profil équilibré sont nombreux mais restent la plupart du temps adossés au suivi d'un cursus en conservatoire et au choix parallèle d'un enseignement musical au lycée (enseignement facultatif toutes séries générales et technologiques, enseignement de spécialité de série L).

Sur un plan plus personnel, l'importante charge de travail comme la perspective des concours exigent un certain **équilibre psychologique** permettant à l'étudiant de se prendre au jeu d'un travail certes soutenu mais aboutissant sans cesse à des découvertes passionnantes.

Candidater en CPGE option musique

Au cours de l'année de Terminale, les lycéens intéressés par une CPGE littéraire avec option musique doivent présenter leur candidature dans le ou les lycées de leur choix grâce à la procédure APB (Admission Post-Bac) ouverte à partir du 20 janvier 2017.

<http://www.admission-postbac.fr>

Contacts lycée Corot / Université d'Évry-Val-d'Essonne :

Inès Taillandier-Guittard, responsable de l'option musique (inesguittard@yahoo.fr)

ou Grégoire Tossier, directeur du département Arts-musique (gregoire.tossier@univ-evry.fr)